

LA VIE ECONOMIQUE

- [Les vrais effets de la politique "pro-business" de Hollande](#)
- [Les PME de plus en plus payées à temps](#)
- [Les créations d'emploi en hausse de 0,2 % au 2e trimestre](#)
- [Le déficit commercial atteint 4,5 milliards d'euros en juillet](#)
- [55 % des Français estiment que leur quotidien est menacé par la pauvreté](#)
- [En 2014, le niveau de vie médian atteint 1 679 euros par mois](#)
- [Un coût de l'absentéisme évalué à 60 milliards d'euros en 2015](#)
- [L'auto-entreprise, une entreprise comme une autre ?](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Touraine : le tiers payant pour les professionnels, « c'est tellement simple qu'ils le font »](#)
- [De plus en plus de Français renoncent à se soigner faute d'argent](#)
- [Economie collaborative : la protection sociale de l'auto-entrepreneur sur la table](#)

FISCALITE

- [Impôt sur le revenu : Sapin annonce une baisse pour 5 millions de ménages en 2017](#)
- [Retenue à la source : pour la CGPME, c'est \(encore et toujours\) non, non et non](#)
- [Fraude fiscale : la petite révolution des lois post-Cahuzac](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Airbus : commande géante de plus de 6 milliards de dollars](#)
- [Amazon cherche à créer 1 000 postes en France avant la fin 2016](#)
- [Le carnet de commandes d'Arianespace s'envole](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [L'apprentissage connaît une embellie à Paris](#)
- [Agriculture : la campagne 2016 coûte déjà 250 M€](#)
- [Yvelines : Le département en manque de généralistes](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Les vrais effets de la politique "pro-business" de Hollande

Le 05/09/16, l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a rendu public un premier diagnostic économique du quinquennat de François Hollande. **Xavier Ragot**, ex-conseiller d'Arnaud Montebourg lorsque ce dernier était ministre du Redressement productif, et président de l'OFCE : « *L'impact des hausses d'impôts effectuées en début de mandat a été sous-estimé par le gouvernement. L'ampleur du choc fiscal n'était pas compatible avec une baisse du chômage au cours de la première moitié du mandat* ». Selon l'OFCE, la croissance française a été impactée par la rigueur budgétaire, de 0,8 point par an en moyenne ; ce qui a eu des effets négatifs sur l'emploi. Les chiffres : il y a eu 42,6 milliards d'euros d'impôts supplémentaires entre 2012 et 2017. Sur cette somme, 15,5 milliards font partie de « l'héritage » Sarkozy, 27,1 milliards ont été décidés par M. Hollande. Si, dans un premier temps, les ménages et les entreprises ont été autant touchés les uns que les autres, la donne a changé à partir de 2014, avec « la politique de l'offre », qui a amené l'instauration du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et du pacte de responsabilité. Pour l'OFCE, en ce qui concerne les entreprises, ces deux mesures ont « fait plus que compenser l'augmentation des prélèvements du début de quinquennat ». Ainsi, en cinq ans, la fiscalité des entreprises a été réduite de 20,6 milliards d'euros ; celle des ménages a subi une hausse de 35 milliards d'euros. **M. Ragot** : « *Pour justifier sa politique, le gouvernement a avant tout communiqué sur la lutte contre le chômage. Mais en réalité, il avait deux autres buts : la réduction des déficits publics et l'amélioration de la compétitivité des entreprises* ». Pour M. Ragot, ces trois objectifs sont difficilement conciliables. **Challenges** : « *De fait, en quatre ans, les marges des entreprises ont repris de belles couleurs sous le double effet des baisses de cotisations sociales et du prix du pétrole* ». Dans le cas précis de l'industrie, le taux de marge a même renoué avec ses records du début des années 2000 ; l'investissement, lui, est reparti depuis 2015. Les déficits des comptes publics, eux, ont régulièrement baissé, passant en quatre ans de 4,8 % à 3,3 % de la richesse nationale. En ce qui concerne l'emploi, les résultats n'ont pas été au rendez-vous. **L'OFCE** : « *Sur l'ensemble du quinquennat, le chômage au sens du BIT augmenterait de 100 000 personnes malgré 720 000 créations d'emplois* ». De plus, le « sous emploi » a augmenté en quatre ans. **Challenges** : « *En additionnant les demandeurs d'emploi, les temps partiels subis et les chômeurs non inscrits, ce sont près de 6 millions de personnes qui souffrent du chômage, soit 8 % de plus qu'il y a quatre ans (440 000 personnes)* ».

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160905.CHA3037/les-vrais-effets-de-la-politique-pro-business-de-hollande.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160906](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160905.CHA3037/les-vrais-effets-de-la-politique-pro-business-de-hollande.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160906)

(Source : www.challenges.fr du 06/09/2016, Laurent Fargues)

[Retour au sommaire](#)

● Les PME de plus en plus payées à temps

Le 06/09/16, le cabinet **Altarès** a publié des chiffres sur les délais de paiement des entreprises. Il en ressort que les PME voient leurs délais de paiement au premier septembre 2016 reculer, à 12,2 jours de retard en moyenne contre 13,6 jours en 2015. 38,7 % des paiements sont effectués en temps et en heure. Les règlements les plus tardifs (+ de 30 jours) représentent, eux, 6,8 %. Les PME de plus de 10 salariés sont les principales bénéficiaires de cette situation. **La Tribune** : « *En revanche, les petites structures de moins de trois salariés connaissent encore des dérapages plus importants avec une moyenne de 13,2 jours. Dans une TPE, le moindre grain de sable a ainsi un impact immédiat sur la trésorerie* ». Au niveau des retards, 9 % des TPE affichent des retards supérieurs 30 jours (+ 2 points que la moyenne des entreprises, toutes tailles confondues). Les ETI se distinguent également, dans le mauvais sens. Ainsi les entreprises de plus de 500 salariés mettent toujours plus de 15,1 jours à honorer leurs factures (contre 14,9 jours au quatrième trimestre 2015). **Par secteurs d'activité** : Le bâtiment arrive en tête des bons payeurs, avec plus d'une entreprise sur deux qui paie dans les délais. Les entreprises industrielles accusent un retard moyen de 10,6 jours. La situation dans l'immobilier s'est dégradée sur les trois derniers mois, passant de 11,7 jours de retard en moyenne à 13,2 jours. Idem pour le commerce où 64 % des entreprises ne paient pas leurs factures dans les délais. Altarès

s'intéresse aussi au niveau européen et constate que la France est plutôt en bonne position. Devant elle, l'Allemagne (6 jours de retard en moyenne). Derrière elle, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Italie (19 jours de retard en moyenne) et le Portugal (26 jours de retard en moyenne).

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/budget-financement/les-pme-de-plus-en-plus-payees-a-temps_1827618.html

Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 06/09/2016, Thiphaine Thuillier)

● **Les créations d'emploi en hausse de 0,2 % au 2e trimestre**

Le 08/09/16, l'**Insee** a publié ses données définitives concernant les créations d'emplois pour le deuxième trimestre 2016. Le secteur marchand a connu une augmentation de ses créations d'emplois, avec 29 500 postes supplémentaires (+ 0,2 %, contre 24 100 nouveaux emplois lors de l'estimation de mi-août de l'Insee). C'est le cinquième trimestre consécutif de créations d'emplois. Pour ce secteur, sur un an, les créations d'emplois ont été en hausse de 0,8 % (121 300 postes). L'Insee note une bonne performance du tertiaire hors intérim (41 900 nouveaux postes, + 0,4 %). Par contre, deux secteurs restent sinistrés : l'industrie continue de plonger (- 9 500 postes, après - 6 500 postes au premier trimestre, - 33 100 sur un an soit - 1,1 %), tout comme la construction (- 2 800, après - 1 900 au premier trimestre, - 17 300 sur un an soit - 1,3 %). L'Insee indique également que l'emploi intérimaire se stabilise depuis deux trimestres, après avoir atteint un pic fin 2015 (constant au second trimestre, après + 400 nouveaux postes au premier, + 35 600 nouveaux emplois sur un an soit + 6,5 %).

[http://www.challenges.fr/economie/les-creations-d-emploi-en-hausse-de-0-2-au-2e-trimestre-selon-l-insee_424661#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160908](http://www.challenges.fr/economie/les-creations-d-emploi-en-hausse-de-0-2-au-2e-trimestre-selon-l-insee_424661#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160908)

(Source : www.challenges.fr du 08/09/2016, avec AFP)

● **Le déficit commercial atteint 4,5 milliards d'euros en juillet**

Le 07/09/16, **les Douanes** ont communiqué les chiffres du déficit commercial de la France pour juillet. Il en ressort qu'à 4,5 milliards d'euros, le déficit commercial est en hausse (+ un milliard d'euros par rapport à juin). **La cause** : « *D'importants approvisionnements énergétiques* ». **Les Douanes** : « *Freinées en mai et juin par des mouvements de grève, les entrées de pétrole brut dans les raffineries françaises voient leur montant s'amplifier de plus d'un milliard d'euros en juillet* ». Avant d'expliquer que si les importations de pétrole sont partiellement compensées par le fait que les approvisionnements de pétrole raffiné diminuent, les « *acquisitions de l'aéronautique et de la bijouterie progressent vivement* ». **Les importations** sont en progression (+ 2,4 %, contre + 0,1 % en juin). **Les exportations** sont, elles, en recul (- 0,2 %, contre - 1,6 % en juin). Sur les douze derniers mois, le déficit cumulé s'élève à 47,5 milliards d'euros (+ 1,7 milliard par rapport à la même période en 2015). Le gouvernement ayant comme objectif un déficit commercial de 40,3 milliards d'euros en 2016, il semble que cela « *sera quasiment impossible à atteindre, sachant qu'au premier semestre, le déficit atteignait déjà 24 milliards d'euros* ». **Mathias Fekl**, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur a, à ce propos, reconnu en août, dans un entretien dans Le Figaro, que le déficit risquait « *de se creuser à nouveau* » cette année.

<http://www.latribune.fr/economie/france/le-deficit-commercial-atteint-4-5-milliards-d-euros-en-juillet-597102.html>

(Source : www.latribune.fr du 07/09/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **55 % des Français estiment que leur quotidien est menacé par la pauvreté**

Le Secours populaire français et Ipsos ont rendu public leur baromètre annuel de la pauvreté dans l'Hexagone. **Le constat** : « *Une société fragilisée, sur le fil de la survie, où les plus pauvres paient le plus lourd tribut à la crise* ». C'est ainsi que 55 % des Français considèrent que leur vie quotidienne est menacée par la pauvreté. **Julien Lauprêtre**, président du Secours populaire français : « *Sur le terrain, nous voyons de plus en plus de familles qui n'appartenaient pas à aux catégories les plus précaires venir nous demander de l'aide parce qu'ils ont tout perdu* ». 83 % des personnes interrogées craignent le déclassement, et que leurs enfants soient un jour frappés par la pauvreté. C'est

particulièrement flagrant chez les plus modestes : 92 %, contre 87 % il y a un an. Le nombre de Français déclarant avoir connu la pauvreté est en augmentation (38 %, + 3 points par rapport à 2015). Les premières personnes touchées par la précarité : les femmes. Sur quels postes les Français font-ils des économies ? Vacances et loisirs. 23 % rencontrent des difficultés pour partir en vacances au moins une fois par an ; un pourcentage qui monte à 64 % pour les ménages ayant entre 1 200 et 2 000 euros net de revenu mensuel ; et à 73 % pour les ménages ayant moins de 1 200 euros net de revenu mensuel. En ce qui concerne les loisirs, 15 % des Français interrogés disent avoir beaucoup de difficultés pour accéder à des biens ou des activités culturelles. Au-delà des vacances et des loisirs, une partie d'entre eux déclare économiser sur les dépenses de santé. **La Croix** : « Pour 15 % des interrogés, c'est très compliqué de payer certains actes médicaux qui ne sont pas complètement remboursés par la sécurité sociale ». **Louis Maurin**, directeur de l'observatoire des inégalités : « Ce sont les catégories les plus précaires qui restent les plus touchées par le chômage. On ne peut pas parler non plus de décrochage généralisé de la classe moyenne. Car au sein de cette dernière, les plus vulnérables au chômage restent les moins diplômés et ceux qui travaillent dans le secteur privé, notamment dans les petites entreprises ».

→ **Nb** : le sondage a été réalisé « par téléphone du 11 au 15 juillet 2016 auprès de 1 000 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, selon la méthode des quotas : sexe, âge, profession de la personne de référence du foyer, région et catégorie d'agglomération ».

http://www.la-croix.com/France/Exclusion/55-des-Francais-estiment-que-leur-quotidien-est-menace-par-la-pauvrete-2016-09-06-1200787052?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_content=20160906&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=330274&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.lacroix.com du 06/09/2016, Alban de Montigny)

● En 2014, le niveau de vie médian atteint 1 679 euros par mois

La dernière étude de l'**Insee** concernant les niveaux de vie en 2014 indique qu'à 1 679 euros mensuels, le niveau de vie médian a quasiment stagné (+ 0,2 %) entre 2013 (où il se situait à 20 000 euros annuels) et 2014 (où il se situait à 20 150 euros annuels). Les 10 % les plus pauvres de la population française ont des revenus inférieurs à 10 770 euros annuels (- 0,2 %, contre + 1,1 % en 2013) ; les 10 % les plus aisés dépassent au moins 37 260 euros annuels. Par contre, si l'on examine le niveau de vie des 5 % les plus riches, on constate que leur niveau de vie moyen est en hausse (+ 2,7 % par rapport à 2013). Qu'est-ce que le niveau de vie, selon l'Insee ? Le niveau de vie « s'entend comme le revenu disponible du ménage - revenus d'activité, retraites, indemnités de chômage, assurance-vie, PEA, livret d'épargne populaire, épargne logement, prestations sociales, etc., le tout net des principaux impôts directs - divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Ces UC correspondent aux personnes qui composent le ménage. Elles sont calculées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans ». **Le seuil de pauvreté** est fixé à 1 008 euros mensuels (60 % du niveau de vie médian). Le pourcentage de Français vivant en-dessous ce seuil est de 14,1 % (+ 0,1 point par rapport à 2013), soit 8,8 millions de personnes. Le niveau de vie médian des plus pauvres se maintient : 805 euros par mois, contre 806 euros par mois en 2013. Le nombre de retraités pauvres diminue (7,6 % en 2014, contre 7,9 % en 2013). En ce qui concerne les actifs occupés, il s'établit à 7,7 % (stable). Enfin, le taux de pauvreté des jeunes de moins de 18 ans est en hausse (19,8 % en 2014, contre 19,6 % en 2013)

<http://www.latribune.fr/economie/france/en-2014-le-niveau-de-vie-median-atteint-1-679-euros-par-mois-596845.html>

→ **Insee** : Les niveaux de vie en 2014 :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1614

(Sources : www.latribune.fr du 06/09/2016, Jean-Christophe Chanut, www.insee.fr, Julie Argouarc'h, Antoine Boiron)

[Retour au sommaire](#)

● Un coût de l'absentéisme évalué à 60 milliards d'euros en 2015

D'après une enquête d'**Ayming-TNS Sofres**, réalisée auprès de 26 230 entreprises employant 960 000 salariés, le taux d'absentéisme (4,55 % en 2015, 16,6 jours d'absence en moyenne par salariés), aurait coûté 60 milliards d'euros aux entreprises françaises. Ont été prises en compte dans l'enquête les PME et les TPE. **Ayming-TNS Sofres** : « *La taille de l'entreprise n'a pas d'impact direct sur l'absentéisme, mais cela varie surtout en fonction de la taille des équipes dans les entreprises* ». **Les secteurs les plus touchés** : les services (5,65 %), les transports (5,40 %). **Les secteurs les moins touchés** : le BTP (3,90 %), le commerce (3,95 %). **Les absences** : 18 jours en moyenne pour les femmes, 13,6 jours en moyenne pour les hommes. Les raisons de ce décalage : les femmes sont plus affectées par les troubles musculo-squelettiques ; d'autre part, elles supportent d'avantage les contraintes domestiques que les hommes. **Par âge** : on constate que l'absentéisme est en hausse à mesure que l'on vieillit : 3,02 % chez les moins de 30 ans, 6,55 % chez les plus de 55 ans (chez qui les absences sont plus longues).

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/un-cout-de-l-absenteisme-evalue-a-60-milliards-d-euros-en-2015.N433897>

(Source : www.lusinenouvelle.com du 07/09/2016, Léna Corot)

● L'auto-entreprise, une entreprise comme une autre ?

L'**Insee** a réalisée une étude sur les auto-entrepreneurs. Cette étude porte sur l'année 2014. Il en ressort que 54 % des auto-entrepreneurs font de leur entreprise leur activité principale. D'après l'**Insee**, ceux qui optent pour l'auto-entreprise considèrent que cette dernière est une « *forme classique d'entreprise* ». **Les secteurs en pointe** : le commerce (19 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (17 %), la construction (16 %). **L'Insee** : « *Quand un auto-entrepreneur devient actif dans le commerce ou la construction, c'est près de deux fois sur trois à titre d'activité principale. La répartition par secteur des auto-entrepreneurs exerçant en activité de complément est très différente. Elle est en effet dominée par les activités spécialisées, scientifiques et techniques (22 %), loin devant le commerce (13 %), la construction ou l'enseignement (9 %). Dans les arts, spectacles et activités récréatives, comme dans l'enseignement ou l'information-communication, plus de 55 % des auto-entrepreneurs actifs le sont à titre d'activité de complément* ». **Qui sont les auto-entrepreneurs ?** Pour ceux qui en font leur activité principale, 42 % sont des chômeurs, 24 % des salariés. Pour ceux pour qui c'est une activité de complément, 52 % sont des salariés du privé, 14 % des chômeurs. **L'Insee** : « *Ainsi, deux catégories se distinguent : l'une cherche à assurer son propre emploi alors que l'autre cherche avant tout un complément de revenu. À cet égard, le profil des auto-entrepreneurs démarrant en activité principale ressemble davantage à celui des créateurs individuels classiques qu'à celui des auto-entrepreneurs en activité de complément* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/l-auto-entreprise-une-entreprise-comme-une-autre-597605.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160909](http://www.latribune.fr/economie/france/l-auto-entreprise-une-entreprise-comme-une-autre-597605.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160909)

(Source : www.latribune.fr du 09/09/2016, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Touraine : le tiers payant pour les professionnels, « c'est tellement simple qu'ils le font »

Le 04/09/16, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, s'est exprimée au micro du « Grand jury » RTL/Le Figaro/LCI. **Trois sujets : 01)- Le déficit de la Sécurité sociale.** Mme Touraine s'est réjouie de deux résultats : avoir réduit « *massivement, drastiquement* » le déficit ; avoir en même temps permis aux patients d'être « *mieux soignés et de moins payer* ». **Mme Touraine** : « *[Le déficit sera] en dessous des cinq milliards d'euros. L'horizon du rétablissement complet, de l'équilibre de la Sécurité sociale, n'est plus une utopie, il est à portée de main* ». **02)- Le tiers payant.** Marisol Touraine a expliqué que la part des actes réalisés en tiers payant par les professionnels de santé était en forte hausse depuis ces dernières semaines. **Mme Touraine** : « *La dynamique du tiers payant est lancée. Mois après mois, le nombre d'actes réalisés en tiers payant augmente. Certains nous disaient que c'était compliqué mais c'est tellement simple qu'ils le font. Entre le début de l'année et maintenant,*

les dentistes sont passés d'un peu plus de 30 % d'actes en tiers payant à près de 60 % ». **La Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL)** a contesté ces chiffres : « Mensonge d'État : les chirurgiens-dentistes sont passés de 30 % d'actes en Tiers Payant à 60 % "Marisol Touraine RTL pic.twitter.com/bYYuRrr8qj — FSDL (@presidentfsdl) [September 4, 2016](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/09/05/touraine-le-tiers-payant-pour-les-professionnels-cest-tellement-simple-quils-le-font-824251) ». **03)- La consultation chez les généralistes**, qui passe de 23 euros à 25 euros. Pour madame Touraine, c'est une « mesure de justice » : « Les médecins généralistes sont des spécialistes comme les autres et ils étaient payés moins que les autres spécialistes. La convention va payer tous les médecins spécialistes de la même manière ». Pour la ministre, la nouvelle grille tarifaire, qui comprendra quatre niveaux selon la complexité des actes (25, 30, 46 et 60 euros) ne devrait pas être difficile à mettre en place. **Mme Touraine** : « Le patient sera remboursé et n'aura pas à avancer les frais ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/09/05/touraine-le-tiers-payant-pour-les-professionnels-cest-tellement-simple-quils-le-font-824251>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 05/09/2016, Christophe Gattuso)

● De plus en plus de Français renoncent à se soigner faute d'argent

Dans son baromètre annuel de la pauvreté, réalisé avec Ipsos, **le Secours populaire** révèle que les Français les plus pauvres (moins de 1 200 euros par mois) renoncent de plus en plus à se soigner, faute de moyens financiers. Ainsi 50 % ont déjà renoncé ou repoussé une consultation chez le dentiste (+ 22 points par rapport à 2008) ; 39 % ont fait de même pour un rendez-vous chez un ophtalmologiste (+ 9 points par rapport à 2008). D'autre part, 64 % des foyers les plus modestes expliquent qu'ils éprouvent des difficultés à payer des actes médicaux mal remboursés par la Sécurité sociale ; 53 % trouvent « financièrement compliqué » d'avoir une mutuelle ; 48 % déclarent qu'ils n'ont pas les moyens de se payer une alimentation saine. **Le Secours populaire** : « Dans ses permanences d'accueil, le SPF (Secours populaire français, NDLR) perçoit une dégradation de l'état de santé de familles, de mères seules, de jeunes, de retraités, de beaucoup d'enfants. Fait récent, le travail n'apporte plus forcément la garantie d'une autonomie financière : certains salariés ne sont plus à l'abri des privations et peinent également à se soigner ». 68 % des personnes interrogées pensent qu'en matière d'accès à la santé, les inégalités se sont aggravées au cours des dernières années. Quant aux Français qui ont connu la pauvreté, leur taux est en hausse (38 %, + trois points par rapport à 2015). **Le Secours populaire** : « Comme le pointait déjà le baromètre Ipsos-SPF en 2013, les femmes sont souvent le plus affectées (39 %). Emplois précaires, temps partiel subi, chômage : ces dernières paient un lourd tribut à la crise mais aussi aux persistantes inégalités de genre. Les ouvriers et employés comptent aussi parmi la catégorie la plus exposée ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/09/06/97002-20160906FILWWW00136-france-faute-d-argent-les-plus-pauvres-sacrifient-leur-sante.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 06/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Economie collaborative : la protection sociale de l'auto-entrepreneur sur la table

Suite à la loi Travail, qui a instauré une responsabilité sociale des plateformes collaboratives, vont avoir lieu des réunions de travail avec le gouvernement. **L'Express** : « Avec la déconvenue des livreurs de Take Eat Easy, la situation précaire des auto-entrepreneurs utilisant des plateformes collaboratives a encore pu se vérifier récemment. C'est pour apporter à ce genre de profils un minimum de protection, même si celle-ci ne recouvrera jamais le risque chômage, que la loi Travail s'est dotée de son article 60 (ex- 27-bis). Il s'applique aux "travailleurs indépendants recourant, pour l'exercice de leur activité professionnelle, à une ou plusieurs plateformes de mise en relation par voie électronique" ». Les réunions vont se dérouler en deux groupes, et comprendra, à côté de Matignon, la FAE (fédération des auto-entrepreneurs), l'Observatoire de l'ubérisation, ainsi que 22 plateformes volontaires. **Les sujets de discussion : 01)-** La cotisation d'assurance AT/MP (accident du travail/Maladie professionnelle). Elle sera prise en charge par la plateforme, dans la limite d'un plafond qui sera fixé par décret. Mais la plateforme ne sera pas contrainte de le faire si elle a elle-même souscrit un contrat collectif « comportant des garanties au moins équivalentes » et qu'elle prend déjà en charge la cotisation afférente. **02)-** La prise en charge

de la contribution à la formation professionnelle. La plateforme devra s'acquitter des frais d'accompagnement liés à une VAE (validation des acquis de l'expérience) demandée par l'auto-entrepreneur. Elle devra verser à ce dernier une indemnité dont les modalités seront fixées par décret. Attention : pour bénéficier de telles mesures, les auto-entrepreneurs utilisant la plateforme devront réaliser un certain niveau de chiffre d'affaires sur ladite plateforme. **Grégoire Leclercq, président de la FAE** : « Lors des groupes de travail, nous allons évoquer tous les cas d'usage, pour essayer d'arriver à la solution la plus juste possible. Il faudra aussi régler les histoires de prorata, pour ceux qui démarrent leur activité en cours d'année ». La FAE entend engranger plus lors des discussions. **M. Leclercq** : « L'enjeu, lors de nos réunions de travail, va être de faire en sorte que les plateformes jouent le rôle de tiers déclarant, voire de tiers payeurs. Nous souhaiterions qu'elles déclarent et payent à l'Urssaf les cotisations sociales, voire aussi, pourquoi pas, s'agissant des auto-entrepreneurs soumis au prélèvement fiscal libératoire, les impôts en rapport avec le chiffre d'affaires réalisé. Les auto-entrepreneurs en verraient leur vie administrative grandement simplifiée. Ils recevraient de la plateforme un net "net" ». Tout cela pourrait entraîner une hausse des frais d'inscription et des commissions des plateformes, afin que ces dernières puissent faire face à ces nouveaux engagements.

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/auto-entrepreneur/economie-collaborative-la-protection-sociale-de-l-auto-entrepreneur-sur-la-table_1828499.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 08/09/2016, Marianne Rey)

FISCALITE

● Impôt sur le revenu : Sapin annonce une baisse pour 5 millions de ménages en 2017

Les annonces de **Michel Sapin**, ministre des Finances et de l'Economie, concernant les mesures fiscales à venir. Il y aura une baisse de l'impôt sur le revenu, qui sera votée dans le cadre du budget 2017 et portera sur « un montant d'un milliard d'euros, au bénéfice des classes moyennes. [...] [C'est-à-dire] tous les célibataires, divorcés et veufs ayant un salaire inférieur à 1 700 EUR net par mois, ce seuil étant doublé pour les couples et majoré en fonction des charges de famille. Un lissage entre 1 700 EUR et 1 900 EUR net par mois permettra d'éviter tout effet de seuil ». Devraient être concernés cinq millions de foyers fiscaux (sur un total de 37 millions). Comment se présentera cette mesure ? Sous la forme « d'une réduction d'impôt de 20 % sous condition de revenu, [soit un gain moyen] de près de 200 euros [pour les ménages concernés] ». La mesure portera « à six milliards d'euros le montant total des baisses d'impôt sur le revenu depuis 2014 ». Autre catégorie de la population qui devrait être concernée par les mesures annoncées : les retraités. **Bercy** : « Tous les retraités, quels que soient leurs revenus, bénéficieront à partir de 2017 d'un crédit d'impôt pour les services à la personne et l'emploi de salariés à domicile ». Jusqu'à présent, seuls les retraités imposables avaient droit à une réduction d'impôt pour les services à domicile. Ainsi, le crédit d'impôt pour les services à domicile va-t-il être étendu à tous les ménages. Cette mesure devrait bénéficier à 1,3 million de ménages et devrait créer 30 000 emplois supplémentaires en équivalant temps plein.

[Retour au sommaire](#)

En ce qui concerne les entreprises. **M. Sapin** a confirmé la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) à 28 %. **Bercy** : « Le taux du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sera aussi porté en 2017 de 6 % à 7 % pour les salaires allant jusqu'à 2,5 fois le Smic. [Cela représente un] allègement supplémentaire pour les entreprises de 3,3 milliards d'euros ». Le patronat est plutôt réservé sur cette baisse de l'IS. **François Asselin, président de la CGPME** : « Il ne faut pas prendre ces promesses pour argent comptant. Le gouvernement qui les mettra en œuvre ne sera peut-être pas le même que celui qui les a annoncées. [...] La mesure porte sur l'IS versé en 2018. Et le taux sera encore très supérieur à la moyenne européenne ». **L'Unapl** (professions libérales) appelle, elle, le gouvernement à « étendre cette mesure de baisse de la fiscalité à toutes les entreprises libérales. [...] Le régime fiscal de l'impôt sur les sociétés ne reflète pas la totalité du tissu des entreprises françaises et, en particulier, des entreprises libérales qui sont pour l'essentiel des TPE et relèvent majoritairement du régime des bénéficiaires non commerciaux (BNC) ». **Michel Sapin** a aussi annoncé que « le compte

entrepreneur investisseur annoncé par le Premier ministre pour encourager au réinvestissement dans les jeunes entreprises sera mis en place ».

<http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0211274026303-impot-sur-le-revenu-sapin-annonce-une-baisse-pour-5-millions-de-menage-en-2017-2026188.php>

(Source : www.lesechos.fr du 09/09/2016)

● Retenue à la source : pour la CGPME, c'est (encore et toujours) non, non et non

La CGPME a confirmé qu'elle était opposée au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. **François Asselin**, président de la CGPME : « *Pourquoi mettre toujours plus de responsabilités sur les épaules de ceux qui en ont déjà beaucoup ? Les PME devront obtempérer face à une administration implacable, qui se décharge de sa tâche sur les chefs d'entreprise* ». Pour rappel, le ministère des Finances a prévu des sanctions en cas de non-respect de la confidentialité, pouvant aller jusqu'à une amende de 10 000 euros, ou un montant de 80 % des retenues qui auraient dû être effectuées et qui ne l'auraient pas été. Les demandes de compensation de la CGPME n'ont pour l'instant pas été prises en compte par Bercy. **La CGPME** souhaiterait aussi une étude d'impact de la mesure : « *Il est à cet égard particulièrement regrettable, alors même que la CGPME a transmis à Bercy les coordonnées d'entreprises prêtes à une expérimentation, qu'aucune étude d'impact ne nous ait été communiquée* ». **M. Asselin** : « *Quand les salariés vont voir leur fiche de paie modifiée, leur salaire amputé, vers qui vont-ils se tourner ? Vers leur patron bien sûr* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/09/06/20002-20160906ARTFIG00023-retendue-a-la-source-pour-la-cgpme-c-est-encore-et-toujours-non-non-et-non.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 06/09/2016, Marie-Cécile Renault)

● Fraude fiscale : la petite révolution des lois post-Cahuzac

En 2013, suite à l'affaire Cahuzac, le président de la république, **François Hollande**, a édicté deux lois : une sur la transparence de la vie publique, l'autre sur la lutte contre la délinquance financière. **Premier bilan aujourd'hui. 01)- La loi sur la transparence de la vie publique** concerne 9 000 personnes (ministres, élus divers, hauts fonctionnaires, etc.). Ces derniers doivent désormais déclarer leurs revenus et patrimoine à la Haute autorité de la transparence de la vie publique (HATVP). Cette dernière a signalé, en trois ans, 16 cas de déclarations mensongères de parlementaires sur leur fortune à la justice. **Challenges** : « *Serge Dassault, les époux Balkany ou les Le Pen, déjà dans le viseur des magistrats, mais aussi l'ex-ministre de la Francophonie Yamina Benguigui (le verdict en appel est attendu le 27 septembre) ou le sénateur Bruno Sido (LR), qui a plaidé coupable, écopant de 6 mois de prison avec sursis et de 60 000 euros d'amende. [...] L'Autorité est aussi intervenue pour exclure le secrétaire d'Etat Thomas Thévenoud du gouvernement, après s'être aperçue qu'il ne payait pas ses impôts !* ». **Jean-Louis Nadal, président de l'HATVP** : « *Près de 97 % des déclarations ne posent pas de problème. Mais notre efficacité a changé l'attitude du personnel politique, le temps n'est plus à la désinvolture* ». **Daniel Lebègue, président de l'ONG Transparency** : « *En 2011, nous avons recensé les obligations de redevabilité des élus dans l'Union européenne et la France ressortait à un infamant 26e rang. Aujourd'hui, grâce à ces mesures, elle est sur le podium, à hauteur des pays scandinaves* ».

[Retour au sommaire](#)

02)- La loi contre la délinquance financière a mis en place des moyens pour lutter contre la fraude fiscale, entre autres par la création d'un Parquet national financier (PNF). **Eliane Houlette, présidente du PNF** : « *Notre objectif est d'instruire plus vite et aussi de sanctionner plus fort pour montrer que la fraude fiscale est un délit grave où il ne saurait y avoir d'impunité* ». Le PNF travaille actuellement sur 369 affaires, parmi lesquelles « *de gros dossiers (Wildenstein, Wendel...)* ». **Eric Alt, président de l'ONG Anticor** : « *Dans ces affaires complexes, l'avancée cruciale vient aussi de l'amélioration spectaculaire de la coopération internationale face aux paradis fiscaux* ». Dans les résultats obtenus par le PNF, notons « *la condamnation d'Arlette Ricci, figurant sur la liste HSBC, à un an de prison ferme, une première en France. L'héritière de Nina Ricci a fait appel* ». **Challenges** : « *En privé, à la HATVP et au PNF, on regrette la faiblesse des amendes infligées par les juges* ».

et surtout la rareté des peines d'inéligibilité et de prison ferme. Mais là-aussi les mœurs changent. Et Jérôme Cahuzac pourrait en faire les frais ».

http://www.challenges.fr/challenges-soir/fraude-fiscale-la-petite-revolution-des-lois-post-cahuzac_423675

(Source : www.challenges.fr du 06/09/2016, Gaëlle Macke)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Airbus : commande géante de plus de 6 milliards de dollars

Le 06/09/16, **Airbus** a annoncé avoir vendu 40 appareils à trois compagnies vietnamiennes : VietJet Air (20 A321), Vietnam Airlines (10 A350), JetStar Pacific (10 A320). **Sean Lee**, porte-parole d'Airbus Asie : « Ces contrats représentent une valeur de 6,5 milliards de dollars ».

http://www.lepoint.fr/economie/airbus-commande-geante-de-plus-de-6-milliards-de-dollars-06-09-2016-2066162_28.php?M_BT=77616227272&m_i=6BJ6K5n6sW7yEeGloXbJZcMKyCCs%2BpRUpigKAsxit6DjbCw5yTratNP1LIBq6VK6TS%2BF2snzaqlAff%2B6g5FFa%2BO%2BE8fX60#xtor=EPR-6-Newsletter-Matine-20160906

(Source : www.lepoint.fr du 06/09/2016, AFP)

● Amazon cherche à créer 1 000 postes en France avant la fin 2016

Le 09/09/16, **Amazon** a annoncé son intention de recruter 450 salariés en CDI en France, d'ici fin 2016, ce qui portera à 1 000 la création de postes en 2016 dans l'Hexagone. C'est deux fois plus que ce que le groupe avait prévu initialement. Les 450 postes seront créés à Saran (Loiret), Lauwin-Planque (Nord), Montélimar (Drôme), Sevrey (Saône-et-Loire). Amazon a précisé que les emplois seront bien des CDI à temps plein, qui concerneront tous types de postes (agents d'exploitation logistique, ressources humaines, informatique, etc.). **Ronan Bolé**, directeur des opérations France chez Amazon : « [Ces créations de postes sont le] fruit d'investissements continus que réalise Amazon en France ». Avant de préciser que, depuis 2010, le groupe avait investi « plus de 1,5 milliard d'euros dans l'économie française pour développer son activité ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/amazon-cherche-a-creer-1-000-postes-avant-la-fin-2016-597869.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20160909](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/amazon-cherche-a-creer-1-000-postes-avant-la-fin-2016-597869.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20160909)

(Source : www.latribune.fr du 09/09/2016, avec AFP)

● Le carnet de commandes d'Arianespace s'envole

A l'occasion de la World Satellite Business Week de Paris, **Arianespace** a annoncé avoir signé trois contrats de lancements de satellites. Son carnet de commande comprend désormais 56 lancements pour une valeur totale de 5,3 milliards d'euros. **Stéphane Israël**, PDG d'Arianespace : « Nous avons 56 lancements à réaliser ces prochaines années. [...] Nous avons effectué six lancements [et] nous espérons en faire onze [en 2016]. [...] L'année n'est pas finie, mais nous n'avons pas d'alerte particulière et nous sommes confiants dans notre capacité à les réaliser. [...] Nous avons eu un record de performance sur Ariane, un record de fiabilité. [...] L'une des qualités d'Arianespace est le niveau de fiabilité [de son lanceur] [...] Nous sommes prêts à discuter avec des clients qui recherchent des solutions pour 2017 et 2018 ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/comment-le-carnet-de-commandes-d-arianespace-s-envole_425728#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160912](http://www.challenges.fr/entreprise/comment-le-carnet-de-commandes-d-arianespace-s-envole_425728#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160912)

(Source : www.challenges.fr du 12/09/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● L'apprentissage connaît une embellie à Paris

Les chiffres de l'apprentissage à Paris sont en hausse, avec 48 000 apprentis (+ 4,7 % sur un an). Pour **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, ce résultat est dû aux effets de l'aide TPE Jeune apprentis qui a été mise en place par le gouvernement il y a un an. **Mme El Komri** : « L'apprentissage, c'est une voie d'excellence, j'en suis convaincue. C'est aussi une

formation en alternance gratuite, rémunérée qui sept fois sur dix, débouche sur un emploi. C'est un vrai levier contre le chômage ».

[@1">http://www.leparisien.fr/paris-75018/l-apprentissage-connaît-une-embellie-a-paris-05-09-2016-6096075.php#xtor=EREC-1481423604----"Default value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75018/l-apprentissage-connaît-une-embellie-a-paris-05-09-2016-6096075.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : www.leparisien.fr du 09/09/2016)

● Agriculture : la campagne 2016 coûte déjà 250 M€

Le 05/09/16, **Arnaud Rousseau**, président de la Fédération départementale des syndicats et exploitants agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA) s'est exprimé au Mée-sur-Seine, devant l'ensemble des responsables agricoles à la chambre d'agriculture du département. Il a déclaré que, pour la dernière campagne, la perte du chiffre d'affaires des exploitants agricoles de Seine-et-Marne était de 250 millions d'euros. Ce qui représente, a-t-il ajouté, la moitié du chiffre d'affaires d'une année normale : « *Nous connaissons depuis quelques mois une véritable déflagration* ». Les causes de cette déflagration : une moisson catastrophique et les inondations du printemps qui ont impacté toutes les exploitations et tous les types de cultures. **Olivier George**, secrétaire général de la FDSEA, agriculteur : « *De mémoire d'anciens, on n'a jamais connu cela. On ne pourra pas investir, on ne pourra pas rembourser nos prêts et on ne pourra pas se payer* ». **Jean-Luc Marx**, préfet, avance, lui, le chiffre de 200 millions d'euros de perte. **Jean-Jacques Barbaux**, président du conseil départemental (LR) : « *C'est l'identité de la Seine-et-Marne qui peut être remise en cause* ». Avant d'annoncer le déblocage d'une aide d'un million d'euros.

[@1">http://www.leparisien.fr/le-mee-sur-seine-77350/agriculture-les-agriculteurs-face-a-la-crise-06-09-2016-6098795.php#xtor=EREC-1481423602----"Default value"@1](http://www.leparisien.fr/le-mee-sur-seine-77350/agriculture-les-agriculteurs-face-a-la-crise-06-09-2016-6098795.php#xtor=EREC-1481423602----)

(Source : www.leparisien.fr du 06/09/2016)

● Yvelines : Le département en manque de généralistes

D'après les statistiques de l'union régionale des professionnels de santé d'Ile-de-France (URPS), les Yvelines comptent 76 généralistes pour 100 000 habitants, alors qu'ils devraient être 88 si l'on s'en tient à la moyenne nationale. L'âge moyen de ces généralistes est de 54 ans. Le département a perdu 16 % de ses généralistes entre 2009 et 2015. Les zones les plus touchées, dites « *déficitaires* » : Bonnières-sur-Seine et Mantes-la-Ville. Sept autres zones sont considérées comme « *fragiles* » : Andrésey, Aubergenville, Le Pecq, Limay, Mantes-la-Jolie, Meulan et Trappes.

[@1">http://www.leparisien.fr/ablis-78660/le-departement-en-manque-de-generalistes-06-09-2016-6098611.php#xtor=EREC-1481423601----"Default value"@1](http://www.leparisien.fr/ablis-78660/le-departement-en-manque-de-generalistes-06-09-2016-6098611.php#xtor=EREC-1481423601----)

(Source : www.leparisien.fr du 06/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr